Réf. Farde e-Assemblées : 2495793

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Sport.- Asbl "Bains de Bruxelles".- Subside complémentaire de fonctionnement : 150.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Bains de Bruxelles";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside complémentaire de fonctionnement pour un montant de 150.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022, à l'attention de l'asbl "Bains de Bruxelles", sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2022 par l'autorité de tutelle.

Annexes :